

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 13
Dont 02 procurations

DELIBERATION N° 14 / 2023 du 17 MAI 2023**Relative au projet d'acquisition de citernes individuelles de 5000 litres**

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 17 mai 2023

Date de convocation : 04 mai 2023

Lieu de la séance : MAIRIE DE HAO

Membres présents : 11 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 02 membres

Membre(s) absent(s) : 02 membres

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	✓		
M. TAKAMOANA Maniario	1 ^{er} adjoint au maire	✓		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	✓		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	✓		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	✓		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		✓	Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette
Mme MAIRIHAI épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		✓	
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	✓		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	✓		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	✓		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		✓	M. TAKAMOANA Maniario
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	✓		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale	✓		
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	✓		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal		✓	

Le maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le devis ;

Considérant l'importance d'équiper les habitations en citernes individuelles de récupération d'eau de pluie d'une plus grande capacité ;

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/06/2023
987-200013456-20230517-DEL_014_2023-DE

Le conseil municipal, après discussion :

Article 1 : ADOPTE le projet d'acquisition de 15 citernes individuelles de 5 000 litres avec accessoires.

Article 2 : ADOPTE le plan de financement comme suit :

Descriptif de l'opération	Montant estimatif de l'opération	Part communale	Part des bénéficiaires
Acquisition de 15 citernes de 5 000 litres + Accessoires + Transport maritime + Assurance fret (296 210 F x 15 citernes)	4 443 151 F	3 693 151 F	750 000 F

Article 3 : FIXE la participation du bénéficiaire à CINQUANTE MILLE FRANCS (50 000 F CFP) par citerne. L'encaissement se fera auprès de la régie de recettes de la commune.

Article 4 : AUTORISE le maire à lancer l'appel d'offres, et afin de l'assister au mieux dans la mise en œuvre du projet, le conseil municipal autorise également la cellule technique du SIVMTG, sous réserve de la validation du chef de service ou du directeur général des services :

- A préparer les documents de la consultation de marchés publics et à lancer les consultations ;
- A analyser les offres ;
- A suivre l'exécution de l'opération et à représenter la commune lorsque cela est nécessaire pour le bon déroulement de l'opération ;
- A remettre tout document relatif à la mise en œuvre du projet auprès des différentes administrations.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

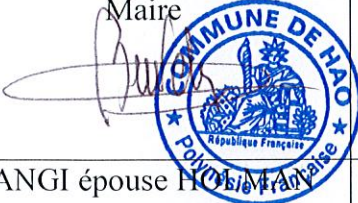
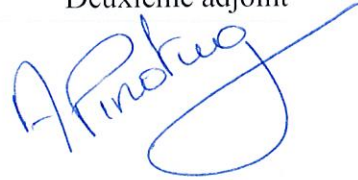
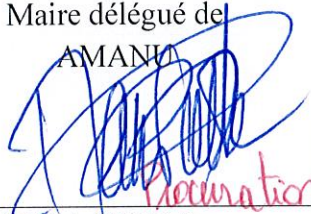
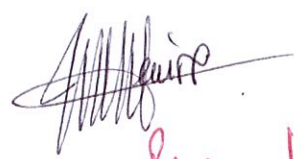
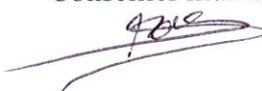
Article 3 : La présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : 13 dont (02 procurations)
Contre :

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuiata Maire 	TAKAMOANA Maniaro Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HONORIO Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANI  Procurator
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale  Procurator
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal  Procurator	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal

Relative au projet d'acquisition de citernes individuelles

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/06/2023
987-200013456-20230517-DEL_014_2023-DE